



Syndicat constructif et représentatif

Sommaire :

Page 1 : Edito – Du 1^{er} au 8 décembre 2022 : votez CFTC !

Page 2 : Prime d'attractivité : universelle panacée ?

Page 3 : La CFTC DGFIP à L'ENFIP – Alerte Congrès – La CFTC, toujours plus proche de ses adhérents

Page 4 : Nouveautés 2022 concernant les lignes directrices de gestion (LDG) volet mobilité

Contact :

Syndicat National CFTC Finances Publiques

Bâtiment Condorcet –
6 Rue Louise WEISS –
75013 Paris
syndicat-national@cftc-dgfip.fr

Site internet :
<https://www.cftc-dgfip.fr>



Du 1^{er} au 8 décembre 2022 : votez CFTC !

Dans la vie professionnelle comme dans la vie privée, nous disposons d'un droit fondamental, celui de nous exprimer démocratiquement lors de scrutins qui désignent nos représentants.

Depuis 2018, le scrutin professionnel se déroule par voie électronique à la DGFIP et aura lieu cette année du 1^{er} au 8 décembre. Ce ne sont pas moins de 5,6 millions d'agents publics qui sont appelés aux urnes : fonctionnaires titulaires, fonctionnaires stagiaires, contractuels, électeurs pour les comités sociaux d'administration (CSA), les commissions administratives paritaires (CAP) ou les commissions consultatives paritaires (CCP).

Ne nous laissons pas emporter par une fausse vague de désamour ou de ressentiments envers les organisations syndicales. **Le dialogue social reste primordial. Il permet la défense des droits et des intérêts (professionnels, sociaux, économiques...) tant individuels que collectifs des agents.**

Nous n'ignorons pas les attaques violentes et répétées qui sont faites contre le statut, les règles de gestion, nous n'oublions pas les réformes incessantes, les restructurations en particulier à la DGFIP. Elles ont sapé la défense collective des agents en tentant de brider ou limiter l'action de la représentation syndicale.

La meilleure façon d'y répondre :

- c'est de voter massivement, de montrer qu'à la DGFIP nous avons des valeurs collectives auxquelles nous sommes attachés.
- **c'est de voter pour TOUTES les listes qui portent les couleurs et les valeurs de la CFTC !**

Les valeurs humaines de la CFTC appréhendent chacun comme un individu unique qui doit être défendu pour ce qu'il est, dans la bienveillance et le respect.

Les valeurs de progrès de la CFTC se caractérisent par le dialogue tant qu'il est possible, pour faire

respecter et progresser les droits et porter des revendications légitimes.

Les valeurs de négociation de la CFTC l'ont conduite à signer le protocole du 22 octobre 2021. La CFTC va maintenant contribuer aux discussions relatives au volet indemnitaire.

Par les valeurs collectives qu'elle porte, la CFTC sait aussi s'opposer tout en proposant des solutions alternatives et en s'inscrivant lorsque cela est possible dans une démarche unitaire forte.

Au quotidien, sur le terrain dans les services et dans les instances de tous niveaux, la CFTC a su démontrer par l'action et la présence de ses militants, ses sections et ses élus, qu'être à l'écoute, informer et défendre ne sont pas des vains mots. **Par son expérience, la CFTC est prête à relever les défis de demain !**

Alors sans hésiter, entre le 1^{er} et le 8 décembre 2022

VOTEZ et FAITES VOTER pour toutes les listes présentées par la CFTC !



Prime d'attractivité : universelle panacée ?

La nouvelle idée de la DGFIP a surgi en plein été, en pleine canicule.

Alors que jusque-là la « récompense pécuniaire » était liée à des contraintes ou particularités géographiques ou économiques de certains territoires, la DGFIP va encore plus loin pour « fidéliser les agents » en instaurant une prime d'attractivité de 10 000€ sur certains postes pour lesquels elle a pointé des difficultés de recrutement.

Au moyen d'un appel à candidature spécifique, elle entend, grâce à l'appât du gain, recruter 111 agents A+, A, B ou C d'ici à la fin 2022 sur ces postes.

Est-ce pour autant la bonne réponse à la problématique ?

Est-ce la seule réponse possible à la réelle question : pourquoi ces postes, bien que n'étant pas tous situés dans des régions ou zones géographiques particulières, n'attirent pas les agents ?

Est-on certain que la prime d'attractivité d'un montant, certes conséquent en contrepartie d'une fidélité de 5 ans, suffira pour atteindre l'objectif de combler ces vacances de poste ?

Notons que procéder en plein été à un appel de candidatures va mécaniquement entraîner un

dépeuplement de certains services sans doute déjà en limite gérable de sous-effectif.

Notons également que certains postes se situent au sein de services « relocalisés » dont pourtant il avait été vanté que les implantations retenues garantissaient l'attractivité. Serait-on allé un peu vite en besogne d'affichage ?

Avec cet apparent micro évènement au cours de l'été 2022, nous sommes au cœur du problème de l'attractivité de la DGFIP et au-delà, de la fonction publique.

- Rémunération et positionnement dans la société : dégradés
- Évolutions de carrières : de plus en plus bridées
- Formation initiale : peu rassurante pour une première prise de poste dans des missions souvent en souffrance par manque de personnel
- Restructurations permanentes qui concourent à la perte du sens des missions

Alors si en plus les emplois sont localisés dans des zones peu dotées en infrastructures, le déficit d'attractivité sera total.

L'attribution d'une prime d'attractivité liée au poste, sous couvert du lancement d'une énième expérimentation, est le double signe que la DGFIP est aux abois. D'une part elle agit dans l'urgence sans

anticipation ni réflexion, d'autre part, elle prend sciemment le risque de la fracturation de son « corps social » en instaurant une forme déguisée de rémunération personnalisée et en poursuivant l'extension du champ du recrutement au choix.

Pour la CFTC DGFIP qui le demande depuis des années, il convient de remettre les choses dans l'ordre et commencer par une réflexion sur le périmètre de nos missions.

Il convient d'arrêter de les bousculer au gré de réformes successives et incessantes destinées à donner l'illusion que nous continuons à tout faire bien alors que les agents sont bien conscients que trop souvent la réalité affichée est bien loin de la réalité.

Il est urgent de **stabiliser les missions et leur rôle dans la société et d'y consacrer les moyens humains nécessaires.**

Il est urgent de **donner de la visibilité aux agents de la DGFIP.**

Il est urgent de **donner de l'espoir et de la confiance aux agents de la DGFIP.**

Il est urgent de **reconnaître concrètement l'accroissement de leurs compétences et revaloriser en conséquence leurs régimes indemnitaires.**

C'est à ces conditions qu'on leur donnera envie d'y rester.

La CFTC DGFIP sera partie prenante d'une telle démarche si la DGFIP venait à s'engager réellement.



« Pour la CFTC DGFIP qui le demande depuis des années, il convient de remettre les choses dans l'ordre et commencer par une réflexion sur le périmètre de nos missions. »





La CFTC DGFIP à l'ENFIP !

Comme chaque année, la CFTC DGFIP est présente dans les établissements ENFIP pour la rentrée en scolarité des stagiaires.

Début septembre, des équipes de militants ont participé à l'accueil des inspecteurs élèves à Clermont-Ferrand et Noisiel. L'occasion de rencontrer des adhérents promus mais aussi de faire connaître la CFTC DGFIP à une promotion nombreuse lors de présentations en amphi et par la présence sur notre stand.

Début octobre, les établissements ENFIP de Noisy, Clermont et Lyon ont accueilli les contrôleurs stagiaires. **La CFTC DGFIP, là encore, a su assurer une présence accueillante** à une promotion si nombreuse que

la DGFIP a dû mettre en place une nouvelle formule d'enseignement dite « Formule 4+1 » afin d'accueillir tout le monde. 4 jours d'enseignement en présentiel et 1 jour en distanciel chaque semaine dès le début de la scolarité, telle est la règle pour les B de cette promo et qui devrait être transposée à la promotion de A entrant en scolarité en septembre 2023.

La CFTC DGFIP suivra de très près cette évolution et les conséquences qu'elle impliquera sur la vie et les conditions d'apprentissage des stagiaires.

Prochain rendez-vous dans les ENFIP : les élections aux conseils de promotion cet automne où la CFTC DGFIP sera présente.



Alerte Congrès !



Le prochain congrès du syndicat national de la CFTC FINANCES PUBLIQUES se tiendra **du 26 au 29 juin 2023**.

Les participants sont les délégués départementaux et les délégués des directions assimilées à jour de leurs cotisations, dûment mandatés par les sections dans le cadre des Assemblées Générales.

Ces dernières doivent se tenir avant le mardi 25 avril 2023.

À noter dans vos agendas les premières dates connues des AG 2023

Section de la DDFIP de Moselle

Jeudi 30 mars 2023

Section de la DDFIP du Haut-Rhin

Vendredi 31 mars 2023

Section des agents des Services Centraux

Jeudi 20 avril 2023

La CFTC, toujours plus proche de ses adhérents !

Amortissez facilement votre cotisation CFTC !



Avantages CFTC

L'application CFTC l'app vous donne accès dans la rubrique « CFTC Avantages » à de nombreuses réductions : Billetterie, sport, bien-être santé voyage, high tech, culture ... et plein d'autres !

Pour cela rien de plus simple : téléchargez CFTC l'app sur votre smartphone et inscrivez-vous sans plus attendre !

Vous pouvez également retrouver tous ces contenus sur votre pc à l'adresse <https://cftc-app.fr>

Profitez !

La CFTC DGFIP se modernise !

À la suite de l'adoption de la nouvelle charte graphique

confédérale, la CFTC DGFIP adopte à son tour progressivement la nouvelle identité visuelle, plus dynamique et plus variée, sur les supports de communication habituels.

Mais ce n'est pas tout ! À partir de début novembre, venez nombreux sur notre site www.cftc-dgfip.fr et **découvrez la nouvelle vitrine de la CFTC DGFIP !**

Nouveautés 2022 concernant les lignes directrices de gestion (LDG) volet mobilité

La campagne des mutations 2022-2023 s'ouvrira mi-décembre et beaucoup de nouveautés sont à connaître avant de vous lancer dans une demande.

Tout d'abord, SIAM, SIRHIUS DDV, ALOA, TAMPICO et ADEL c'est fini ! L'application MOUV'RH va remplacer tout ces outils. Elle est accessible directement via votre portail métier et intégrera de nouvelles fonctionnalités telles que la saisie des priorités mais aussi des critères supplémentaires ou encore permettra la transmission de pièces justificatives dématérialisées. Cette fois, les lignes directrices de gestion 2020 seront déclinées complètement et les critères

supplémentaires pris en considération.

Pour la CFTC DGFIP, l'introduction d'une application moderne telle que MOUV'RH devrait permettre aux agents d'avoir une visibilité sur les postes vacants disponibles au moment de la demande de mutation. La CFTC DGFIP déplore que cela ne soit pas le cas !

N'hésitez pas à contacter vos correspondants locaux CFTC DGFIP pour établir votre demande de mutation, ils sauront vous conseiller et vous accompagner dans cette démarche.

Avec l'augmentation des appels à candidatures pour les postes au choix, une nouvelle application arrive à la DGFIP. Il s'agit de l'application PASSERELLES déjà

utilisée par le Secrétariat Général. Cet outil interfacé avec la place de l'emploi public vous permettra de consulter les fiches de postes pour lequel un recrutement au choix est réalisé. En outre, il permettra la gestion des candidatures par les directions locales.

La CFTC DGFIP reconnaît l'intérêt d'une telle application mais rejette le recrutement par appel à candidatures sur postes au choix. Celui-ci est opaque, sans recours possible et sans explication. Pour en savoir plus sur le recrutement au choix, vous pouvez lire l'article en ligne sur notre site internet : « [Règles de mutation pour 2023 : des postes au choix encore et encore](#) »



"La CFTC DGFIP rejette le recrutement par appel à candidatures sur postes au choix. Celui-ci est opaque, sans recours possible et sans explication"

POSTE AU CHOIX : MONTREZ VOTRE PLUS BEAU PROFIL !



Contact :

Syndicat National CFTC Finances Publiques
Bâtiment Condorcet –
6 Rue Louise WEISS –
75013 Paris
syndicat-national@cftc-dgfip.fr

Site internet :
<https://www.cftc-dgfip.fr>

